

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

BILAN 2011

Unité de distribution : HEM

Ces informations sont fournies par l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais, en application du code de la santé publique. Lire le verso pour de plus amples informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune ou sur <http://www.eaputable.sante.gouv.fr>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

LILLE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ
URBAINE

Exploitant

SOCIÉTÉ DES EAUX DU NORD

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 43 captages

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 5 traitements :

- ◆ CGE PREMESQUES
- ◆ EAUX DU NORD FLERS EN ESCREB.
- ◆ EAUX DU NORD HEM
BLANCHISSERIE
- ◆ EAUX DU NORD HEMPENPONT
- ◆ EAUX DU NORD WAVRIN LES
ANSER.

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 396 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

MINÉRALISATION

153 valeurs mesurées : mini. : 25,3 °F - maxi. : 57,2 °F - moyenne : 37,1 °F

Référence de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est très dure.

FLUOR

33 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 1,2 mg/L - moyenne : 0,3 mg/L

Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

NITRATES

187 valeurs mesurées : mini. : 0,6 mg/L - maxi. : 33,0 mg/L - moyenne : 18,7 mg/L

Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

34 valeurs mesurées : maxi. : 0,06 µg/l - Nombre de non conforme(s) : 0

Limite de qualité par molécule : maxi. : 0,1 µg/l

Eau conforme.

Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2011 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides.

Le contrôle sanitaire de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le département santé-environnement (pôle qualité des eaux) de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par Eurofins IPL Nord SAS. Ce laboratoire est agréé par le ministère chargé de la santé.

Le nombre d'analyses dépend du nombre d'habitants desservis et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, en production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et au maire pour information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...).

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Etant donné que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée par molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du pôle qualité des eaux de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures. Le récipient doit être nettoyé aussi souvent que nécessaire.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : signalez-le à votre distributeur.

Ce document destiné aux abonnés du service de distribution d'eau peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.